

Appel à projets SFR Maison de la recherche

Chercheurs et enseignants-chercheurs

Novembre 2025

L'une des missions de la SFR est de favoriser le développement de projets interdisciplinaires émanant de la communauté des 10 unités de la Maison de la recherche.

Nature des projets

Le projet est porté par des chercheur·ses d'au moins **deux** unités de recherche différentes de la Maison de la recherche, qui sont les interlocuteurs pour sa réalisation. Il peut en outre associer des doctorants, des chercheurs d'autres unités de recherche au sein ou à l'extérieur de l'université.

Le projet prendra la forme d'un **séminaire** (minimum 3 séances) qui pourront être organisées dès **janvier 2026** et devront se terminer au plus tard le **30 novembre 2026**.

Contribution financière

En fonction du nombre de projets retenus, la SFR pourra contribuer à hauteur de 1 500 euros pour l'année civile 2026. Le co-financement par les unités de rattachement des porteur·ses du projet est encouragé mais non obligatoire.

L'équipe administrative de la Maison de la recherche se tient à disposition des porteurs pour le montage du budget.

Financements complémentaires possibles à l'issue des séminaires

À l'issue des séminaires, plusieurs financements complémentaires pourront être proposés pour l'année N+1 du séminaire, soit pour cet appel des dépenses intervenant en 2027 en relation avec le projet initial et relatives :

- au co-financement de la publication des travaux du séminaire. Les publications en accès ouvert seront privilégiées.
- à la traduction d'un article,
- au co-financement d'une journée d'étude en réponse à l'appel *manifestations scientifiques* de l'UFR ALLSH

Devoir d'information

Les porteur·ses s'assureront que les directrices et les directeurs de toutes les unités concernées ont été informé·es, le plus précisément possible, préalablement au dépôt.

Ils s'engagent à les tenir régulièrement informés de l'avancement du projet.

En cas de co-financement, la signature de chaque direction d'unité devra être apposée sur l'annexe budgétaire.

Présentation du projet

Le projet présentera les 4 rubriques suivantes : composition du groupe de recherche, argumentaire scientifique, calendrier des séances, budget (maquette fournie).

1. Le projet indique d'abord les noms des porteur·ses, puis des participant·es (pressentis, confirmés), avec leur unité de recherche.
2. L'argumentaire scientifique, d'une page, sera suivi d'une courte bibliographie.
3. Le calendrier des séances du séminaire. Si les organisateurs et organisatrices décident d'un format hybride, ils désignent un responsable chargé de la réalisation technique des transmissions et, le cas échéant, de leur enregistrement, au sein de l'équipe porteuse du projet.
4. Le budget prévisionnel précisera si une participation des unités a été sollicitée, voire obtenue. Il détaillera les frais prévus.

Le document écrit comportant ces quatre rubriques sera envoyé à Thierry Baldan (thierry.baldan@univ-amu.fr), responsable administratif de la Maison de la recherche, **vendredi 17 octobre 16h** au plus tard pour diffusion aux membres du conseil de la SFR.

Contrairement aux appels précédents, il n'est pas demandé aux porteur·ses de présenter oralement le projet devant le conseil de la SFR. Si l'un des porteurs de projet est membre du conseil, il ne participera pas à la délibération ni au vote.

Critères pris en compte pour la labellisation

- Cohérence, clarté, lisibilité, intérêt scientifique du projet, intérêt de la collaboration entre les unités.
- Cohésion de l'équipe constituée, qui doit pleinement jouer le jeu d'un projet collectif, transversal, inter-unités, notamment par des réunions régulières
- Articulation du projet aux activités et projets des unités, des institutions culturelles, et/ou des associations ou initiatives de recherche, locales ou nationales, en rapport avec le projet
- Pertinence du budget

Cahier des charges en cas de financement

En cas de financement, les participant·es s'engagent :

- à ce qu'au moins une partie des séances se déroulent sur le campus ALLSH, 29 avenue Robert Schuman, et si la taille le permet, dans les locaux dont la SFR peut disposer pour ses manifestations (bâtiments T1 ou T2), sauf situation particulière, par exemple le cas de manifestations artistiques délocalisées ;
- à faire figurer le logo de la SFR et des unités engagées sur tous les supports de communication et sur les livrables directement issus des financements ;
- à fournir à la SFR les informations nécessaires à des fins de communication, notamment pour le site de la Maison de la recherche ;
- à remettre à la directrice de la SFR, à l'issue des activités prévues, un rapport d'activité.

Anne Page
Directrice de la SFR Maison de la Recherche